



## Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) Formation individualisée - Accompagnement

La VAE vous permet d'obtenir un diplôme sans effectuer la formation correspondante et sans passer les épreuves sous la forme traditionnelle.

### Rencontre préalable<sup>1</sup> avec un conseiller VAE pour :

- Faire le choix du titre ou du diplôme le plus proche de votre expérience professionnelle et en lien avec votre projet ;
- Vous accompagner dans la recherche de financement ;
- Établir un calendrier de suivi.

*\*Accompagnement possible à tout moment (entrées et sorties permanente).*

<sup>1</sup> 1<sup>er</sup> rendez-vous gratuit pour expliquer les spécificités de la démarche.



### Conditions d'admissions :

- Justifier d'une activité d'au moins 1 an en rapport avec le diplôme visé;
- Être titulaire de son courrier de recevabilité de la DRAAF justifiant son éligibilité à la VAE.

### Publics concernés :

- Tout public dont demandeurs d'emploi, salariés, chefs d'entreprise, individuels...

### Financement et rémunération :

- Pôle emploi, Conseil régional, CPF, entreprise, Ocapiat, Vivéa (n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'information).





### Le dossier VAE permet au jury :

- D'évaluer vos acquis à partir d'activités significatives.
- De décrire le contexte de vos différentes expériences et les moyens utilisés ainsi que les difficultés rencontrées.
- D'expliquer votre évolution personnelle et professionnelle dans l'exercice de ces activités.



### Organisation de la VAE :

- Entretiens individuels de 1 h 30 à 2 h 30 ;
- Période de 6 à 24 mois en fonction de votre rythme ;
- Durée d'accompagnement, de 10 à 24 heures, en fonction des financements obtenus et des besoins détectés.

### Objectif de la VAE :

- Reconnaître votre expérience et vos compétences par un diplôme ou une certification ;
- Évoluer dans votre emploi ou dans votre recherche d'emploi ;
- Raccourcir votre parcours de formation ;
- Sécuriser votre parcours professionnel.

### Validation de la VAE :

- Constitution d'un dossier
- Entretien avec un jury



**Pour toute demande d'information, n'hésitez pas à nous contacter :**  
CENTRE de FORMATION PROFESSIONNELLE et de PROMOTION AGRICOLE

CFPPA  
243 route de Lyon  
58000 CHALLUY

☎ 03 86 21 66 08

✉ cfppa.nevers@educagri.fr

**Contact :** Hervé LAURENT, Directeur CFPPA  
Marie MONTRIGNAT, référente VAE